Nations Unies A/63/171/Add.1

Assemblée générale

Distr. générale
11 septembre 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session
Point 91 y) de l'ordre du jour provisoire*
Désarmement général et complet

Mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional

Rapport du Secrétaire général

Additif**

Table des matières

Page

I. Réponses reçues des États Membres 2
Bangladesh 2
Chili 2

* A/63/150 et Corr. 1.
** Information reçue après la présentation du rapport principal.

08-50406 (F) 190908 240908

I. Réponses reçues des États Membres

Bangladesh

[Original : anglais]
[31 juillet 2008]

Il s'agit d'une résolution importante pour le maintien de la paix et de la sécurité régionales. Les mesures de confiance fondées sur le désarmement sont nécessaires pour assurer la paix et la stabilité. Les ressources libérées par le désarmement peuvent être utilisées pour le développement économique et social et la préservation de l'environnement, en particulier dans les pays en développement. Tout en contribuant au renforcement de la confiance, de telles mesures sont facteurs de développement et de progrès socioéconomique.

Chili

Conformément aux résolutions de l'Assemblée générale relatives au contrôle et à la limitation de la documentation établie par le Secrétariat et aux directives du Secrétaire général relatives aux rapports élaborés ou compilés par le Secrétariat, la réponse reçue du Gouvernement chilien n'a pas été reproduite puisqu'elle dépassait le nombre limite de pages. Le texte intégral de cette réponse sera disponible sur le site Web du Département des affaires de désarmement à l'adresse suivante : http:disarmament.un.org/cab/rdb/.